



U.P.A.H.

Bâtiment «les Tamaris» - EPSM de la Sarthe
20 avenue du 19 mars 1962
72703 ALLONNES Cédex

☎ 02.43.43.51.20

Livret d'accueil

L'équipe vous accueille dans l'unité pédopsychiatrique
d'accueil et d'hospitalisation (UPAH)
de l'Établissement Public de Santé Mentale
(EPSM) de la Sarthe.



Ce service dispose de 9 lits d'hospitalisation complète et de nuit.
Il accueille les enfants et les adolescents de moins de
16 ans de l'ensemble du département de la Sarthe.

A votre arrivée, vous êtes accueilli(e) par un(e) psychiatre ou un interne et un(e) infirmier(e).

L'équipe soignante

L'équipe de jour :

- Deux médecins pédopsychiatres de l'unité,
- Un médecin pédiatre (présente les vendredis après-midi),
- Un cadre de santé,
- Des infirmiers (es),
- Des éducateurs spécialisés (es),
- Une assistante sociale,
- Un psychologue,
- Un enseignant (présent les lundi après-midi, mardi toute la journée et vendredi matin),
- Une secrétaire médicale,
- Des agents des services hospitaliers.



L'équipe de nuit :

- Deux infirmiers(es) ou un infirmier (e) et une éducatrice,
- Médecin de garde et psychiatre d'astreinte.

L'unité d'hospitalisation reçoit des stagiaires de diverses professions, notamment en soins infirmiers et socio-éducateur.

Le projet de soins

Votre hospitalisation a été prescrite par un pédopsychiatre d'un des trois secteurs de pédopsychiatrie ou de l'équipe de liaison pédopsychiatrique présente au Centre Hospitalier du Mans pour vous aider à évaluer votre état de santé au cours d'un moment de crise. Vous acceptez votre hospitalisation et vos parents ou représentants légaux sont prévenus et au moins l'un deux vous accompagne.

Le projet de soins est un élément essentiel, autour duquel s'organise votre vie à l'hôpital. Les bases en sont fixées dans les premiers jours après votre entrée. Il est susceptible d'évoluer.

La durée de séjour est comprise entre 10 jours à 3 semaines, éventuellement renouvelable.

Ce projet s'ordonne autour des traitements qui vous sont prescrits. Dans tous les cas, chaque étape de votre hospitalisation et de votre vie dans le service est un temps thérapeutique.

C'est dans ce sens que des entretiens, des activités et des réunions vous sont proposées comme autant d'occasions de rencontre, d'échanges et de travail commun. Elles font l'objet d'indications médicales spécifiques.

L'aménagement du projet de soins passe par l'établissement d'un contrat qui détermine des objectifs. Il est fixé entre vous, les soignants et, le plus souvent, votre famille ou ses représentants. Le contrat doit être respecté. Notre travail de soins est fondé avant tout sur une confiance réciproque et le respect mutuel d'un certain nombre de limites.

Les entretiens et réunions

Les activités proposées s'inscrivent dans votre projet de soins.

■ Les entretiens individuels et familiaux

Il vous sera proposé des entretiens individuels à intervalles réguliers, avec le psychiatre et un infirmier ou un éducateur spécialisé. Des entretiens familiaux vont également vous être proposés. Le rythme de ces entretiens est adapté à votre situation.

Une rencontre avec la psychologue est systématiquement proposée.



■ Les réunions - groupes de parole

Elles représentent un temps institutionnel essentiel pour traiter les questions relatives à la vie du groupe. Elles ont lieu une fois par semaine et sont animées par un psychologue et un infirmier.

Les activités et ateliers

Les activités thérapeutiques sont essentielles à votre prise en charge, elles sont encadrées par l'équipe soignante.

Les infirmiers et éducateurs spécialisés utilisent notamment **l'équithérapie, le sport, la musique, le modelage, les jeux de société, l'écriture, le dessin, la peinture et l'informatique.**

✓ **Bibliothèque** : l'équipe pourra vous proposer des ouvrages de culture générale (romans, BD).

✓ **Activité sportives** : en accord avec l'équipe soignante : vélo, roller, volley, foot, piscine... (prévoir à cet effet une tenue adaptée).

✓ **Jeux-loisirs** : des jeux de société sont à votre disposition, ainsi qu'un baby-foot, une table de ping-pong, une console de jeux (avec présence obligatoire d'un soignant).

✓ **La télévision** est à votre disposition, après les activités de soins et dans les soirées du mardi, vendredi et samedi, sauf contre-indication médicale. Les programmes sont choisis par les patients, les soignants se réservant le droit d'autoriser ou non certains programmes et leur durée.

✓ **Des sorties** hors du service, individuelles, accompagnées par un ou plusieurs infirmiers ou éducateurs, ou pour une activité collective, peuvent être autorisées dans le cadre du projet de soins.



- ✓ **La scolarité, les études** se poursuivent pendant l'hospitalisation. L'école de l'unité est ouverte les lundi matin, mardi matin, jeudi après-midi et vendredi matin. Elle est animée par l'enseignant accompagné éventuellement d'un soignant. **Cette activité est obligatoire pour tous sauf avis contraire du pédopsychiatre.**



Les familles

Partenaires du projet de soins, les parents participent aux entretiens familiaux qui leur sont proposés. L'équipe soignante communiquera les informations sur le déroulement de l'hospitalisation.

Nous demandons aux familles de respecter les horaires proposés pour les appels téléphoniques et pour les visites aux patients. Aucun appel téléphonique ne peut être directement transmis aux patients sans avis du pédopsychiatre et de l'équipe soignante.

La famille est tenue de respecter les termes du règlement et les prescriptions qui la concernent. Il est conseillé qu'aucun traitement ne soit entrepris à l'extérieur de l'hôpital, sans information ou consultation préalable de l'équipe.

Les horaires

■ Appels téléphoniques à l'équipe

L'équipe est joignable à tout moment mais il est préférable du lundi au vendredi à partir de 14h30 et de 10h00 à 18h00 le week-end.

■ Visites

Les visites aux patients hospitalisés sont possibles, après accord médical et en dehors des soins. Elles peuvent être médiatisées par un soignant.

■ Horaires

Réveil : entre 8h et 9h (voire jusqu'à 10h les dimanches et jours fériés).

■ Retour en chambre

A 20h30 au plus tard (sauf les jours de soirée télévision).

A partir de 20h30 pour le confort de tous et jusqu'à 8h, chacun doit être dans sa chambre. Le silence doit être respecté. Toutefois, ceux qui ont des difficultés pour s'endormir peuvent venir voir les soignants.

■ Repas

Ils sont pris dans une salle à manger en commun, en présence du personnel soignant

- 8h-9h (petit déjeuner)
- 12h (déjeuner, repas thérapeutique)
- 16h-16h30 (goûter)
- 18h45 (dîner, repas thérapeutique)

■ Transmissions

Elles sont un temps de relais d'informations entre les équipes, nécessaires à votre prise en charge. Elles se déroulent de 6h30 à 6h45, de 13h30 à 14h30 (en semaine), de 12h à 12h30 (les dimanches) et de 20h45 à 21h. Durant les transmissions, nous vous demandons de rester dans votre chambre pour un temps calme. Un membre de l'équipe soignante restera à votre disposition.

Les règles de fonctionnement de l'unité

Des règles générales sont indispensables pour harmoniser la vie dans le service et préserver le cadre de soins. Le respect de ces règles fait l'objet d'une vigilance constante de l'équipe qui pourra, à tout moment, intervenir pour en vérifier l'application.

Pour des raisons médicales, il se peut qu'il vous soit demandé de mettre un pyjama, notamment les premières heures de votre séjour. Ce temps nous permettra de faire connaissance et d'évaluer votre état de santé. Au-delà de ce temps, la pérennisation de cette tenue vestimentaire fera l'objet d'une prescription médicale spécifique.

■ La chambre

- ✓ Individuelle, c'est un espace privé et de soins.
- ✓ Il n'est pas permis d'y recevoir d'autres patients.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, le déplacement du mobilier n'est pas autorisé.
- ✓ Il n'est pas permis d'être dans la chambre des autres patients.
- ✓ Les soignants sont les garants du respect de cet espace et y interviennent pour préserver cette intimité, veiller à la sécurité des patients et proposer certains soins. L'équipe a accès aux chambres à tout moment de la journée ; elle se réserve le droit de visiter les placards individuels en votre présence.



- ✓ Vous veillerez à conserver votre chambre dans un état satisfaisant d'ordre et de propreté.
- ✓ Vous pouvez la décorer avec des photos ou des posters après avis et accord de l'équipe soignante, ainsi qu'avec certains objets personnels mais pas d'objets de valeur.
- ✓ Vous penserez à apporter votre nécessaire de toilette, du linge de rechange et notamment un pyjama et des sous-vêtements. **L'unité d'hospitalisation ne lave pas le linge des patients hospitalisés, merci de prendre vos dispositions à ce sujet.**
- ✓ Durant votre séjour, pour des raisons médicales, vous pourrez être amené à changer de chambre. Une chambre de soins intensifs peut vous être prescrite sur décision médicale pour votre sécurité et celle des autres patients hospitalisés dans l'unité.

■ L'espace d'apaisement

Ce lieu thérapeutique a été conçu pour prévenir et accompagner les situations de tensions. Un membre de l'équipe soignante peut vous le proposer ou vous pouvez, vous-même demander à y être accompagné.



■ La sécurité

Au cours de votre hospitalisation, vous n'êtes pas autorisé à :

- ✓ Apporter, faire circuler ou consommer des **toxiques, alcools, drogues et médicaments personnels.**
- ✓ **Amener des animaux** dans le service (sauf handicap nécessitant la présence de l'animal).
- ✓ **Fumer** à l'intérieur et aux abords extérieurs de l'unité notamment dans les jardins.
- ✓ Tout objet considéré par l'équipe comme dangereux pour vous ou pour les autres devra être confié aux soignants.
- ✓ Dans l'intérêt de tous, **il est indispensable d'éviter toute dégradation des locaux.**
- ✓ La fermeture des portes de l'unité a pour objet de contribuer à votre sécurité.

■ Les relations entre les patients et l'équipe

Le déroulement du projet de soins nécessite que l'espace personnel de chacun soit, pendant le temps de l'hospitalisation, protégé et respecté.

Les relations sexuelles, le manque de respect du corps de l'autre ne sont pas autorisés. Les comportements agressifs ou violents, le vol, le racket sont interdits.

Le respect des règles habituelles de courtoisie et de décence est attendu de votre part.

■ Les contacts avec l'extérieur

L'autorisation de recevoir des visites, d'utiliser le téléphone, s'évalue pour chacun tout au long du séjour, dans le cadre de votre projet de soins, avec le médecin référent.

Il vous est possible de vous faire apporter des denrées alimentaires après avis de l'équipe soignante. Ces dernières doivent être enveloppées et conservables dans l'armoire de votre chambre.

L'utilisation des téléphones portables et autres messageries ne sont pas admis dans le service. L'accès aux messageries des téléphones est possible après avis médical et encadré par un membre de l'équipe soignante. Afin de préserver la confidentialité due à chacun, la prise de photo n'est pas autorisée.

Dans le cadre de votre projet de soins et après accord médical, des permissions peuvent être accordées.

■ L'accès au jardin

Son accès est possible sous la responsabilité de l'équipe soignante.

■ Argent, objets personnels, objets de valeur

- ✓ Les échanges, les prêts et les emprunts d'argent, d'objets personnels et de vêtements sont interdits entre patients.
- ✓ Il est déconseillé d'apporter avec soi une trop grande somme d'argent, de même que des objets précieux ou fragiles (notamment les instruments de musique).
- ✓ L'argent et les objets de valeur doivent être remis au cadre de santé de l'unité.
- ✓ Un inventaire sera fait à votre arrivée et à votre sortie. Il sera renouvelé si nécessaire durant votre séjour.

- **Enregistrements photographiques, magnétoscopiques ou magnétophoniques**
Ils sont interdits, de même que l'usage des consoles de jeux et ordinateurs, en dehors des activités thérapeutiques.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de ces règles devra être discutée avec l'équipe et le médecin. Leur non-respect pourra amener la remise en question du projet de soins dans le cadre de l'unité d'hospitalisation.

La fin de l'hospitalisation

La décision de mettre un terme à votre hospitalisation est généralement prise lors d'un entretien réunissant le patient, sa famille et l'équipe médicale et soignante. Le moment de votre sortie du service est déterminé lors de cet entretien.

Pour des raisons d'organisation pratique, **les sorties s'effectuent préférentiellement à partir de 14h30.**

Avant de sortir, n'oubliez pas de remettre aux soignants les clés de votre armoire, les livres, BD que vous aurez empruntés et de remplir le questionnaire de sortie que vous remettra l'équipe soignante.

Pensez à récupérer vos objets personnels déposés dans le bureau des soignants, votre carnet de santé ou autres documents apportés à votre arrivée.

Après la sortie, seuls les contacts avec des membres de l'équipe soignante seront autorisés. Les visites aux patients hospitalisés sont interdites.

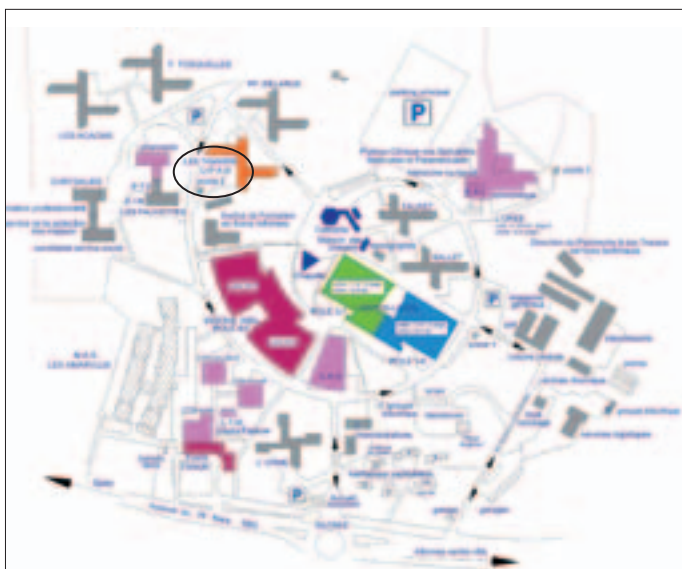


■ Plans



Accès EPISM

Accès
bâtiment «Les Tamaris»



EPISM de la Sarthe
20 avenue du 19 mars 1962 BP 50004
72703 ALLONNES Cédex ☎ 02.43.43.51.51